



## VILLE DE MAROMME

### Extrait des Registres des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2

Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33

Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de MAROMME, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle François Villon, sous la présidence de M. David LAMIRAY, maire.

**Sont présents** : M. LAMIRAY David, Maire, Mme TCHILATCHAVA Alexandra, M. HARDY Didier, Mme MBODJ VOISIN Aissatou, M. AÑO Marc, Mme MASURIER Marie-Claude, M. FLIPO Nicolas, Mme DEMEUILLE Jennifer, M. FERNANDES Quentin, Mme AÑO Alex, M. PATIN Cédric, Mme POULAIN Christelle, M. ROBAT Christophe, Mme BREHAM Isabelle, M. LANCHON BREUIL Aurélien, Mme SARTA Angéla, M. SOUMARÉ Oumar, Mme DEVAURE Magali, M. SIMONIN Didier, Mme PION Estelle, M. LARDANS Thierry, Mme CHABANE Hakima, M. KAÇAR Dilaver, Mme ADAM Stéphanie, M. CHAPILET Benjamin, Mme FERAY Kimbeurlee, M. FLAHAUT Alain, Mme ANDRÉ Fanny, M. D'ALMEIDA Horacio, M. BOUHMAR Toufir, Mme LEPRINCE Marie-Chantal, M. AÑO Julio, conseillers municipaux.

**Ont remis pouvoir** : Mme DUPUIS Karine à Mme POULAIN Christelle, Mme PION Estelle à Mme Marie-Chantal LEPRINCE

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Alexandra TCHILATCHAVA, conseillère municipale, remplit les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. L'application Télérecours est accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Objet : Conseil municipal - Fixation du nombre des adjoints au Maire**

**Le Conseil municipal,**

- Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs,
- Vu les résultats des opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026.

- Vu la délibération n° 1 du conseil municipal du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire,
- Considérant la proposition de fixer le nombre d'Adjoints au Maire à 9.
- Considérant le rapport présentation joint à la présente délibération,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** de fixer le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de MAROMME à 9.

Suivent les signatures pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Maromme, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Mme Alexandra TCHILATCHAVA



Le Maire,

M. David LAMIRAY

